

# La lettre de votre Maire

VILLE D'ÉPINAY-SUR-SEINE • FÉVRIER 2018 • N°156

## TAXE D'HABITATION : LE POINT SUR LA RÉFORME EN COURS



**Chères Spinassiennes,  
Chers Spinassiens,**

La loi de finances votée le 21 décembre dernier vient d'instaurer la suppression progressive sous condition de revenus de la taxe d'habitation entre 2018 et 2020.

Pour ce qui concerne notre Ville, **87% des contribuables spinassiens seront concernés dès 2018.**

Cette mesure s'appliquera en deçà de seuils de revenus définis : par exemple 43 000 € par an pour un couple sans enfant et 55 000 € par an pour un couple avec deux enfants.

Pour savoir si vous êtes concernés par ce sujet, je vous renvoie à la rubrique « Particulier » du site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

Pour ces personnes, la taxe diminuera ainsi de 30% dès 2018, puis de 65% en 2019 et de 100% en 2020. **Pour prendre un exemple simple, une personne payant 100€ en 2017 ne paiera plus que 70€ en 2018, 35€ en 2019 et rien en 2020.**

Le dégrèvement s'appliquera de la même manière à l'ensemble des contribuables concernés, y compris ceux pour lesquelles le paiement de la taxe d'habitation était déjà plafonné. Rien ne changera bien évidemment pour les foyers déjà exonérés.

**87% des contribuables spinassiens seront concernés par la baisse de 30% de leur taxe d'habitation en 2018.**

À ce jour, aucune information officielle n'est venue confirmer une suppression de cette taxe pour 100% des Français mais j'y suis pour ma part favorable.

**S'il s'agit a priori d'une bonne nouvelle pour les contribuables, cette décision fait l'objet de nombreuses craintes de la part des élus locaux,** toutes tendances politiques confondues.

Le projet du gouvernement consiste en effet dans un premier temps à remplacer les sommes perçues au titre de la taxe d'habitation par une dotation spécifique. **Or, chacun comprend que le niveau de la dotation versée ne durera qu'un temps,** l'État risquant un jour ou l'autre de mettre un terme à cette compensation.

Cette mesure entérine également une rupture du lien entre les collectivités locales et ses habitants, mettant à mal les principes qui ont présidé à la décentralisation. **Elle s'inscrit dans la volonté de priver progressivement ces collectivités de leur autonomie fiscale et financière** pour les assujettir à une tutelle toujours plus étroite de l'État.

Au-delà même de la question constitutionnelle, il y aura donc de moins en moins de place pour des politiques différenciées sur les territoires. Je le regrette vivement.

Très cordialement,

**Votre Maire et  
Conseiller départemental,  
Hervé Chevreau**

## Les activités de la Maison du Centre relogées pendant les travaux

Le centre socioculturel du Centre-ville fait peau neuve. Les activités proposées sont toutes relogées dans d'autres structures municipales.

À partir du 17 février, la Maison du Centre sera fermée pour travaux. Lundi 5 mars, au retour des vacances d'hiver, toutes les activités proposées actuellement reprendront dans d'autres structures de la ville. Pour retrouver leur nouvelle localisation, rendez-vous à l'accueil de la Maison du Centre, transféré allée Aimé Césaire, dans des locaux provisoires jouxtant la Bourse du travail, ou sur le site [www.epinay-sur-seine.fr](http://www.epinay-sur-seine.fr).

Les travaux de la Maison du Centre devraient durer un an. Cette rénovation va rendre ce lieu plus lumineux, le moderniser et le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite tout en l'ouvrant sur le quartier puisque la future entrée se fera rue de Paris.

En outre, la future Maison du Centre accueillera dès 2019 la Maison des Parents ainsi qu'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

→ Renseignements :

- 01 49 71 98 32 jusqu'au 2 mars
- 01 49 71 38 32 à partir du 5 mars

Fermé  
du 17 février  
au 4 mars



## Le plein d'activités pour les vacances d'hiver

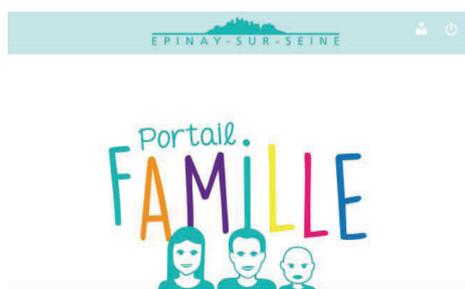
Du vendredi 16 février au soir au lundi 5 mars au matin, pas d'école pour les petits Spinasiens ! Mais pas question de s'ennuyer puisqu'une multitude d'activités est proposée.

Animations Tous Azimuts (ATA) pour les enfants et sorties en famille sont organisées par les centres socioculturels.

Les jeunes sportifs adoreront les après-midi « Ticket sport » au Parc Municipal des Sports ou le stage multisports proposé du 19 au 23 février par le CSME.

Et pour les tout-petits, rendez-vous le 17 février à 10 h 30 à la médiathèque Colette pour *Les Contes du Potiron* et le 20 février à 10 h 30 au Pôle Musical d'Orgemont pour un ciné-concert *Big and tiny: girafes ou hérissons* accessible à partir de 2 ans.

→ Plus d'infos sur [www.epinay-sur-seine.fr](http://www.epinay-sur-seine.fr)



### Les inscriptions scolaires ont débuté

Du 12 février au 30 mars se déroulent les inscriptions scolaires pour la rentrée 2018. Elles concernent les enfants nés en 2015 qui effectueront leur première rentrée en maternelle en septembre 2018 ainsi que les élèves nouvellement arrivés à Epinay-sur-Seine.

Pour inscrire votre enfant, rendez-vous en mairie ou sur le Portail famille

[www.famille.epinay-sur-seine.fr](http://www.famille.epinay-sur-seine.fr)

→ Dépôt des dossiers complets à la mairie annexe du Centre-ville (1, rue Mulot) ou à la mairie annexe d'Orgemont (place d'Oberursel).



### Tous vos séjours regroupés en un seul guide

Le guide des séjours 2018 est sorti.

Des colonies de vacances pour les plus jeunes aux séjours dédiés aux seniors en passant par les séjours entre amis ou en famille, vous aurez l'embarras du choix. Le guide des séjours est distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

Si vous ne l'avez pas reçu, retrouvez-le dans les accueils mairie ou en téléchargement sur internet sur

[www.epinay-sur-seine.fr](http://www.epinay-sur-seine.fr).

→ Plus d'infos au 01 49 71 99 30.



### Imaginons ensemble le territoire de demain

Mardi 27 février à 18 h 30, à la médiathèque Colette (49, rue de Paris), un atelier est organisé pour réfléchir ensemble au futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), désormais du ressort de l'Établissement Public Territorial Plaine Commune.

Le PLUI prend en compte tout ce qui concerne la vie quotidienne des habitants (transports, habitat, aménagement des espaces publics, développement économique).

→ Plus d'infos sur

[www.plainecommune.fr/plui](http://www.plainecommune.fr/plui)